

Organisation année scolaire 2022-2023

- Organisation générale:

3 classes de maternel :

- Accueil et M1: Mme Marie-France et Mme Céline (puéricultrice)
- M1-M2: Mme Bernadette et Mme Katy
- M3: Mme Véronique et Mme Katy

7 classes de primaire:

- P1: Mme Isabelle
- P2: Mme Océane
- P3A: Mme Muriel
- P3B-P4: Mme Geneviève et Mme Manon (classe de co-enseignement)
- P5A: Mme Dominique
- P5B-P6B: Mme Marie
- P6A: Mr Eric

En primaire, nous aurons donc 7 classes. Cette organisation est indépendante de notre volonté et est obligatoirement déterminée par le nombre d'élèves au 15 janvier 2021. Ce cadre légal nous est imposé.

- Les horaires :

Un changement majeur: le mercredi se terminera à 12h10 et non plus à 11h30.

Les enfants auront donc 4 périodes de 50 minutes.

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi, les cours commenceront à 8h30 et se termineront à 15h20.

- La réforme des rythmes scolaires :

Le calendrier scolaire change à partir de la rentrée 2022-2023.

Les vacances d'automne (Toussaint) et de détente (Carnaval) seront dorénavant de 14 jours.

La rentrée scolaire se fera au 29 août 2022.

Le dernier jour scolaire sera le 07 juillet 2023.

Organisation année scolaire 2022-2023

- La rentrée scolaire :

Nous vous invitons à un accueil (café/thé et biscuits) le 29 août 2022 de 8h30 à 9h10. Ensuite, les enfants iront en classe avec leur titulaire.

Veillez noter que les P1 auront une journée spéciale encadrée par Promosport, au sein de l'école, et cela afin de célébrer leur entrée en primaire **le mardi 30 août**.

Le 26 août de 9h à 12h00, Mme Marie-France accueillera les nouveaux élèves entrants de 1ère accueil ou de 1ère maternelle dans leur nouvelle classe.

- Les collations :

Des fruits, des légumes et des produits laitiers tous les jours 😊

Le vendredi, les enfants pourront venir avec un biscuit ou une pâtisserie.

Veillez noter un léger assouplissement qui demande cependant de rester raisonnable dans les quantités et dans les choix opérés.

Pour les boissons, nous acceptons uniquement une gourde d'eau.

Un dessert sucré est toléré après le repas de midi, toujours dans une quantité et un choix raisonnés.

- Le cours de néerlandais :

Au cycle 3, le cours de néerlandais **précoce** entre dans sa dernière année.

Seuls les P4 auront deux périodes de néerlandais. Ce cours sera dispensé par un professeur de Tradanim, spécialisé dans les apprentissages ludiques des langues.

Le Pacte d'excellence prévoit l'apprentissage d'une langue seconde en P3 et P4 à partir de l'année scolaire 2023-2024.

Le cours de néerlandais en P5 et P6 reste d'actualité et sera toujours dispensé par Mme Dominique à raison de deux périodes/semaine.

Organisation année scolaire 2022-2023

- Le tronc commun :

Comme vous le savez, le Pacte d'Excellence a instauré la mise en place progressive du tronc commun avec des programmes plus adaptés à notre époque et aux caractéristiques de la génération de nos enfants. Ce tronc commun entrera en vigueur en P1-P2 à la rentrée scolaire prochaine.

L'un des changements majeurs est **un cours d'éveil aux langues** qui se donne à partir de la 1^{ère} maternelle (déjà depuis septembre 2020) jusqu'à la P2 durant 1 période/semaine.

Ce cours d'éveil aux langues n'est pas un cours de langue classique. Il s'agit ici de présenter et de développer la culture plurilingue chez les jeunes enfants. Ils vont donc prendre conscience progressivement de l'existence d'autres langues et des cultures qui y sont liées.

- Qu'est-ce que le co-enseignement? :

Le co-enseignement est une pratique pédagogique au service de la différenciation et de l'accompagnement personnalisé, prévu dans le cadre du Pacte pour un Enseignement d'Excellence.

Deux professeures travailleront en collaboration toute l'année et partageront les responsabilités éducatives qui leur seront confiées.

Concrètement, elles agiront conjointement et détermineront ensemble les besoins des enfants afin d'ajuster leurs pratiques pédagogiques. Parfois, les enfants seront en plus petits groupes en fonction des besoins identifiés et seront donc guidés par une des deux enseignantes, parfois, ils seront en grand groupe et bénéficieront de l'encadrement des deux institutrices. Il ne s'agit pas ici de scinder la classe en P3 et en P4 mais bien de déterminer les activités en fonction des aptitudes de chaque enfant. Les enfants bénéficieront de deux locaux communicants.

C'est un travail coopératif et collaboratif entre deux professionnelles au service des enfants.